

Le Projet Alimentaire Territorial - PAT

Communauté de Communes Alpes
Provence Verdon (CCAPV)



2019-2022



Edito - Maurice Laugier, président de la CCAPV

S'interroger sur notre alimentation et son impact sur notre environnement est un sujet d'actualité. La CCAPV a souhaité s'emparer de cette question en mettant en place un Projet Alimentaire Territorial. Développer une alimentation durable est un défi que nous voulons relever. Cela impacte notre territoire et ses habitants dans de nombreux domaines : la santé, l'aménagement du territoire, le développement d'une agriculture ancrée sur le territoire et respectueuse de l'environnement, ... Deux autres thématiques du PAT sont primordiales et intimement liées : le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire. Il n'est pas acceptable que nous jetions de la nourriture, parfois en quantité importante, quand, dans le même temps, des habitants de notre territoire rencontrent des difficultés d'accès à une alimentation de qualité. Enfin, les PAT se sont développés partout en France et nous entretenons des liens étroits avec les PAT de nos territoires voisins.

Un PAT, c'est quoi ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au plus près des habitants et des consommateurs en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les outils PAT sont issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Les thématiques d'actions

- L'éducation alimentaire
- L'approvisionnement de la restauration collective (loi EGAlim)
- Le soutien à la production de produits durables et de qualité
- L'environnement dont la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire
- La justice sociale

L'alimentation Durable

C'est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.



L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE

• LES INTERVENTIONS DANS LES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

Sur les trois dernières années scolaires, toutes les écoles du territoire ont bénéficié d'interventions sur l'agriculture et l'alimentation.

Ces interventions ont abordés des thématiques larges et variées, avec des animations en classe et des sorties de terrain : enquête dans les commerces du village, visite de ferme, atelier cuisine,

• L'ENQUETE AUPRES DE FAMILLES VOLONTAIRES

Plus d'une vingtaine de familles, dont les enfants ont bénéficié des interventions ci-dessus, ont accepté de participer à un questionnaire de suivi sur leurs pratiques alimentaires.

• LES CARRÉS POTAGERS DANS LES CRECHES

Les 4 crèches (3 intercommunales et une associative) ont été équipées de carrés potagers en 2021 pour une première mise en culture en 2022. Ces carrés potagers ont été réalisés par les services techniques de la CCAPV avec du bois issu d'une scierie du territoire.

Au printemps 2022, les agents des crèches ont bénéficié d'une initiation au potager pédagogique pour la petite enfance sur 2 jours.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

En partenariat avec le Département des Alpes de Haute Provence, compétent pour la restauration scolaire des collèges, un travail sur les sources d'approvisionnement en produits locaux/régionaux a été engagé avec les trois collèges de la CCAPV (Annot, Castellane, Saint André les Alpes).

Notre territoire rural implique des déplacements longs pour des livraisons de petits volumes au regard des effectifs. Cela entraîne des contraintes logistiques qui ne sont pas simples à solutionner. Nos établissements ont donc des difficultés pour trouver des solutions d'approvisionnement en produits locaux ou sous signes de qualité.

En 2019/2020, les établissements ont pu commander parmi un choix plus large de produits régionaux, avec une livraison par transporteur. Cette expérimentation, interrompue par le Covid, n'a pas pu reprendre pour le moment.



LA JUSTICE SOCIALE OU LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

De janvier à juillet 2022, la CCAPV a mené un diagnostic de la précarité alimentaire. L'objectif était de mieux connaître les profils des personnes en difficulté sur le territoire ainsi que les réponses qui leur sont apportées, afin de mesurer les forces et les faiblesses des dispositifs et pouvoir les améliorer. Un panel très élargi des acteurs impliqués dans le champ de l'aide alimentaire ont été rencontrés et/ou interrogés au travers d'entretiens et de questionnaires : les associations (au niveau départemental et à l'échelle locale), les services sociaux, les 41 communes du territoire, les Centre-Médico-Sociaux, le département, ainsi que les bénéficiaires.

Le diagnostic a ainsi permis de recueillir les attentes et les besoins de tous les acteurs. La présence des bénéficiaires était importante car l'avenir des dispositifs doit être pensé avec eux, en les intégrant aux réflexions qui les concernent.

Le diagnostic a permis de mettre en valeur le travail des associations présentes sur le territoire, en particulier les Restos du Cœur ainsi qu'Epicétou, une épicerie sociale et solidaire itinérante. Il a également permis de soulever un manque de coordination entre les acteurs ainsi qu'une absence de centralisation et de structuration des informations à destination des personnes en difficulté, compliquant alors leur recours à une aide. C'est pourquoi, suite à ce diagnostic, deux actions principales ont été mises en place :

- Une rencontre inter-acteurs de l'aide alimentaire organisée en partenariat avec les Centre-Médico-Sociaux du territoire, où tous les acteurs cités précédemment étaient représentés, avec la présence de Maurice Laugier, président de la CCAPV.
- La création d'un flyer afin de centraliser toutes les informations nécessaires pour faciliter le recours à une aide alimentaire, ainsi qu'aux autres services d'aides proposés sur le territoire.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Entre 2019 et 2022, la CCAPV a réalisé plusieurs campagnes de mesure du gaspillage alimentaire en restaurants scolaires :

- Au collège Emile Honnoraty d'Annot
- Au collège du Verdon à Castellane
- Au collège René Cassin à Saint André les Alpes
- A l'école élémentaire de Barrême
- A l'école élémentaire de Thorame-Haute
- A l'école élémentaire de Colmars les Alpes

Ces campagnes de mesure ont ensuite été suivies de réunions avec tous les acteurs concernés afin de proposer ensemble des changements de pratiques permettant de diminuer le gaspillage alimentaire.

Des animations de sensibilisation des convives ont complété cette action, ainsi qu'une formation des agents accompagnant la pause méridienne car le gaspillage alimentaire se limite grâce à un travail d'équipe concerté à toutes les étapes.

Pour les écoles primaires, cela s'est accompagné de la mise en place du compostage.

LES JARDINS PARTAGÉS

La CCAPV a proposé un accompagnement aux communes qui le souhaitent pour les aider au développement et la mise en place de jardins partagés.

Cela s'est accompagné de l'installation de composteurs.



L'annuaire des producteurs locaux

<http://ccapv.fr/environnement-et-developpement-durable/developpement-durable/projet-alimentaire-territorial>



LES CIRCUITS-COURTS

La CCAPV accompagne les Maisons de produits de pays : celle en place de Beauvezer et celle de Castellane qui a ouvert en juin 2021. Pour associer la consommation locale à des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement, la CCAPV a mis en place une valorisation des déchets verts auprès des agriculteurs. La CCAPV a également aménagé un atelier de transformation végétale sur le secteur d'Annot-Entrevaux qui a démarré en septembre 2021.

Nous avons publié un annuaire des producteurs locaux, mis en ligne sur le site de la CCAPV : <http://ccapv.fr/environnement-et-developpement-durable/developpement-durable/projet-alimentaire-territorial>

PAYS GOURMAND



Découvrez les artisans et les restaurateurs Pays Gourmand : ils valorisent les productions locales, ils sont les ambassadeurs de notre patrimoine culinaire et sont détenteurs d'un savoir-faire à découvrir sans modération ! www.paysgourmand.com

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Deux études ont été réalisées et sont disponibles sur le site de la CCAPV :

- une étude de la chambre d'agriculture sur **l'agriculture et les circuits courts** sur le territoire
- une étude de la Safer sur la **consommation foncière**.

Une étude est en cours sur la faisabilité de **préparer les repas dans les structures d'accueil de la petite enfance**

FINANCEMENTS/PARTENAIRES



CONTACTS

Communauté de communes
Alpes Provence Verdon

projetalimentaire@ccapv.fr
04 92 83 68 99

SITE INTERNET

www.ccapv.fr